



Union Syndicale CGT Trésor des Bouches- du- Rhône

183 avenue du Prado 13008 Marseille
Tél. 04 91 17 92 06- Fax. 04 91 17 92 33
cgt.013@dgfip.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/13/

Le reclassement dans la nouvelle grille du B

CP

- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur principal de 4^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.03.2010 (date de prise de rang).
- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur principal de 7^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.03.2006 (date de prise de

Illustration
Vous êtes reclassé(e) contrôleur principal de 6^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 01.03.2009 (01.03.2010 + 1 an) et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Par la suite, vous accédez, à la cadence moyenne, le 01.03.11 au 7^{ème} échelon de contrôleur principal .

Vous êtes reclassé(e) contrôleur principal de 9^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 01.09.2007 (limité à 3 ans) et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Dès lors, vous accédez immédiatement le 01.09.10 au 10^{ème} échelon de contrôleur principal .

C1

- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur de 1^{ère} classe de 5^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.10.2007 (date de prise de rang).
- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur de 1^{ère} classe de 3^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.06.2010 (date de prise de rang).

Illustration
Vous êtes reclassé(e) contrôleur de 1^{ère} classe de 10^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 01.10.2009 (01.10.2007 - 2 ans) et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Par la suite, vous accédez, à la cadence moyenne, le 01.09.12 au 11^{ème} échelon de contrôleur de 1^{ère} classe.

Vous êtes reclassé(e) contrôleur de 1^{ère} classe de 7^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 01.03.2009 (3 mois X 2 + 1 an) et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Par la suite, vous accédez, à la cadence moyenne, le 01.03.12 au 8^{ème} échelon de contrôleur de 1^{ère} classe.

C2

- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur de 2^{ème} classe de 5^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.01.2010 (date de prise de rang).
- A la date du 01.09.10, vous êtes contrôleur de 2^{ème} classe de 7^{ème} échelon avec une ancienneté du 01.12.2008 (date de prise de rang).

Illustration
Vous êtes reclassé(e) contrôleur de 2^{ème} classe de 5^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 11.10.2008 (8 mois (01.09.10-01.01.10) X 4/3 + 1 an) et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Par la suite, vous accédez, à la cadence moyenne, le 11.10.2011 au 6^{ème} échelon de contrôleur de 2^{ème} classe

Vous êtes reclassé(e) contrôleur de 2^{ème} classe de 7^{ème} échelon avec une ancienneté dans votre échelon d'arrivée du 01.09.2010 et une date d'effet pécuniaire du 01.09.10 (date d'effet du reclassement). Par la suite, vous accédez, à la cadence moyenne, le 01.09.13 au 8^{ème} échelon contrôleur de 2^{ème} classe



www.tresor.cgt.fr/13